

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2023/MARS/021</b>	<b>OBJET :</b>
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 23/03/2023	<b><u>AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2023 DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS SUR L'EXERCICE PRÉCÉDENT - BUDGET ASSAINISSEMENT</u></b>
<b><u>Date de la convocation</u></b> 17/03/2023	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 17/03/2023	

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 17 mars 2023.

**Étaient présents :**

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Angélique RAPPAILLES, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Sylvie POIRIER, Frédéric BRUNOT, Sylvie GALLOCHER, Mohammed KHERBACH, Nathalie COSSERON, Aymeric DUROX.

**Étaient absents :**

- Armand DE MAIGRET représenté par Nolwenn LE BOUTER
- Luis-José TENTE MARQUES représenté par Angélique RAPPAILLES
- Valérie JACKY
- Nimca CIGE représentée par Dany FAROY
- Cédric CONTENT représenté par Stéphanie SCHUT
- Suzanna MARTINET représentée par Philippe DUCQ
- Mahmut GÜNER représenté par Alban LANSSELLE
- Anne-Laure DE BELLEVILLE représentée par Edith LION
- Michel BILLOUT représenté par Sylvie GALLOCHER
- Guy-Bertrand TCHIKAYA représenté par Mohammed KHERBACH
- Clotilde LAGOUTTE représentée par Nathalie COSSERON

Monsieur Serge HAMELIN est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Reçu en préfecture  
077-217703271-20230327-2023-MARS-021-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2023  
Date de réception préfecture : 27/03/2023

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et nota VU le Vote de la Décision Modificative seconde 2021, notamment l'article L.2121-29,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022,

VU le Vote du Budget Primitif 2022,

CONSIDERANT le vote des éventuelles décisions modificatives et virements de crédits 2022,

CONSIDERANT la présentation en commission de finances le 21 mars 2023

Après en avoir délibéré, avec 21 voix Pour, 7 abstentions (Sylvie **GALLOCHER**, Michel **BILLOUT**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Nathalie **COSSERON**, Clotilde **LAGOUTTE**, Aymeric **DUROX**),

### **ARTICLE 1 :**

**Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles 85 636.74€ votés en 2022 soit : 21 409.18€ en quart investissement.**

En 203 : « frais d'études » = 21 409,00€

**Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 1 401 402.55€ votés en 2022 soit : 350 350.64€ en quart investissement.**

En 2156 « Matériel spécifique d'exploitation » = 168 500,00€

En 2158 « Autres installations, matériel et outillages techniques » = 181 850.64€

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus avant le vote du budget afin de ne pas bloquer le fonctionnement des services jusqu'au vote du budget primitif.

### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans le respect du délai de recours de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le **27 MARS 2023**

Le Maire,

**Nolwenn LE BOUTER**



A blue circular official stamp of the Municipality of Nangis is partially visible behind the signature.

Certifié exécutoire contre l'Etat et la transmission  
en Sous-Préfecture le **27 MARS 2023**  
Et de la transmission ou notification  
et publication le **27 MARS 2023**

Le Maire  
**Nolwenn LE BOUTER**



A blue circular official stamp of the Municipality of Nangis is partially visible behind the signature.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20230327-2023-MARS-021-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2023  
Date de réception préfecture : 27/03/2023